

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Date de préparation 12-juil.-2012

Date de révision 24-déc.-2021

Numéro de révision 4

1. Identification

Nom du produit Hydroxyde d'Hyamine

BP2658-500 Cat No.:

Synonymes Hydroxide of Hyamine.; Methylbenzethonium Hydroxide

Utilisation recommandée Produits chimiques de laboratoire.

Utilisations contre-indiquées Aliments, médicaments, pesticides ou produits biocides.

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Company

Importateur / Distributeur

Fisher Scientific 112 Colonnade Road, Ottawa, ON K2E 7L6.

Canada

Tel: 1-800-234-7437

Fabricant

Fisher Scientific Company One Reagent Lane Fair Lawn, NJ 07410

Tel: (201) 796-7100

Numéro d'appel d'urgence CHEMTREC®, Outside the USA: 001-703-527-3887

CHEMTREC®, Inside the USA: 800-424-9300

2. Identification des dangers

Classification

Classification WHMIS 2015 Classé comme dangereux en vertu du Règlement sur les produits dangereux (DORS /

2015-17)

Catégorie 2 Liquides inflammables Catégorie 3 Toxicité orale aiguë Catégorie 3 Toxicité cutanée aiguë Toxicité aiguë par inhalation Catégorie 3 Catégorie 1 B Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 1 Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition Catégorie 1

unique)

Organes cibles - Appareil respiratoire, Système nerveux central (SNC), nerf optique.

Catégorie 1 Organe cible spécifique en cas de toxicité - (exposition

répétée)

Organes cibles - Foie, Rein.

Éléments d'étiquetage

Mot indicateur

Danger

Mentions de danger

Liquide et vapeurs très inflammables

Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation

Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires

Peut irriter les voies respiratoires

Peut causer de la somnolence et des étourdissements

Risque avéré d'effets graves pour les organes

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée



Conseils de prudence

Prévention

Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer

Maintenir le récipient fermé de manière étanche

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Intervention

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ médecin

Rincer la bouche

NE PAS faire vomir

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, du produit chimique en poudre ou une mousse anti-alcool pour l'extinction

Entreposage

Garder sous clef

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

Other Hazards

Poison, peut être mortel ou provoquer la cécité en cas d'ingestion

3: Composition/informations sur les composants

| Composant | No. CAS | % en poids |
|-----------|---------|------------|
| Méthanol | 67-56-1 | 50 - 60 |

| Benzenemethanaminium, | 26248-39-5 | 40 - 50 |
|---|------------|---------|
| N,N-dimethyl-N-[2-[2-[methyl-4-(1,1,3,3-tetramethyl | | |
| butyl)phenoxy]ethoxy]ethy l]-, hydroxide | | |

4. Premiers soins

Contact avec les yeux Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières,

pendant au moins quinze minutes. Une consultation médicale immédiate est requise.

Contact avec la peau Laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Une

consultation médicale immédiate est requise.

Inhalation Déplacer à l'air frais. Si la victime ne respire pas, administrer la respiration artificielle. Ne

pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié. Une consultation médicale immédiate est

requise.

Ingestion NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

Symptômes et effets les plus

importants

Difficulté à respirer. Cause des brûlures, quelles que soient les voies d'exposition. L'inhalation de concentrations élevées de vapeurs peut causer des symptômes comme des

maux de tête, des vertiges, une fatigue, des nausées et des vomissements: Le produit est une matière corrosive. Ne pas effectuer de lavage gastrique, ne pas faire vomir. Vérifier l'absence de perforation stomacale ou œsophagique: L'ingestion cause une enflure grave,

une grave lésion aux tissus délicats et un danger de perforation

Notes au médecin Traiter en fonction des symptômes

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés Dioxyde de carbone (CO2), Produit chimique, Sable sec, Mousse antialcool. Une eau

atomisée peut être utilisée pour refroidir les contenants fermés.

Moyens d'extinction inappropriés Aucun renseignement disponible

Point d'éclair 12 °C / 53.6 °F

Méthode - Aucun renseignement disponible

Température d'auto-inflammation

Limites d'explosivité

Aucun renseignement disponible

Supérieures Inférieure Sensibilité aux chocs Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucun renseignement disponible

Sensibilité aux décharges

Aucun renseignement disponible

électrostatiques

Dangers spécifiques du produit

Inflammable. Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent remonter jusqu'à la source d'ignition et causer un retour de flammes.

Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2). Oxydes d'azote (NOx).

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète. Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs irritants.

NFPA

Santé Inflammabilité Instabilité Dangers physiques
3 3 1 N/A

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions personnelles

Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux, déversements/fuites. Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Précautions environnementales

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.

Méthodes de confinement et de nettoyage

Absorber avec une matière absorbante inerte. Garder dans des contenants fermés appropriés pour élimination. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Utiliser des outils anti-étincelles et du matériel antidéflagration.

7. Manutention et stockage

Manutention

Utiliser seulement sous une hotte contre les vapeurs de produits chimiques. Porter de l'équipement de protection individuelle/du visage. Tenir à l'écart des flammes, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Utiliser des outils anti-étincelles et du matériel antidéflagration. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer (poussière, vapeurs, bruine, gaz). Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, demander immédiatement une assistance médicale. Pour éviter l'iinflammation des vapeurs organiques par la décharge d'électricité statique, toutes les parties en métal des équipements utilisés doivent être mises à la masse.

Entreposage.

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Zone contenant des substances inflammables. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes. Lieu pour matière corrosive. Matières incompatibles. Agents oxydants forts. Bases fortes. Acides forts. Isocyanates. Métaux.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Directives relatives à l'exposition

| Composant | Alberta | Colombie-Brita | Ontario | Québec | ACGIH TLV | OSHA PEL | NIOSH IDLH |
|-----------|---------------|----------------|---------------|---------------|---------------|-----------------------|----------------|
| | | nnique | | | | | |
| Méthanol | TWA: 200 ppm | TWA: 200 ppm | TWA: 200 ppm | TWA: 200 ppm | TWA: 200 ppm | (Vacated) TWA: | IDLH: 6000 ppm |
| | TWA: 262 | STEL: 250 ppm | STEL: 250 ppm | TWA: 262 | STEL: 250 ppm | 200 ppm | TWA: 200 ppm |
| | mg/m³ | Skin | Skin | mg/m³ | Skin | (Vacated) TWA: | TWA: 260 |
| | STEL: 250 ppm | | | STEL: 250 ppm | | 260 mg/m ³ | mg/m³ |
| | STEL: 328 | | | STEL: 328 | | (Vacated) STEL: | STEL: 250 ppm |
| | mg/m³ | | | mg/m³ | | 250 ppm | STEL: 325 |
| | Skin | | | Skin | | (Vacated) STEL: | mg/m³ |
| | | | | | | 325 mg/m ³ | _ |
| | | | | | | Skin | |
| | | | | | | TWA: 200 ppm | |
| | | | | | | TWA: 260 | |
| | | | | | | mg/m³ | |

<u>Légende</u>

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)
OSHA - Sécurité et administration de la santé

NIOSH IDLH: NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health

Mesures techniques

Utiliser seulement sous une hotte contre les vapeurs de produits chimiques. S'assurer que des douches oculaires et des douches de sécurité sont situées à proximité de l'emplacement des postes de travail. Utiliser un matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant. Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Dès que possible, mettre en place des mesures de contrôle technique comme l'isolement ou le confinement du procédé, l'introduction de modifications du procédé ou de l'équipement pour minimiser les rejets ou les contacts, et l'utilisation de systèmes

de ventilation correctement concus pour maîtriser les matières dangereuses à la source

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux Lunettes de sécurité

Protection des mains Porter des vêtements et des gants de protection appropriés pour éviter toute exposition

cutanée.

Matériau des gants Le temps de passage Épaisseur des gants Commentaires à gants Viton (R) Voir les recommandations du Protection contre les fabricant éclaboussures seulement

Inspecter les gants avant de l'utiliser

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.

(Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations)

S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche

compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles. Susceptibilité utilisateur, par exemple effets de sensibilisation Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu Enlever les gants avec soin en évitant la contamination cutanée

Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations qui excèdent la limite d'exposition, ils doivent utiliser des appareils respiratoires approuvés appropriés. Observer la norme 29CFR 1010.134 de l'OSHA relative aux respirateurs. Si nécessaire, toujours porter un respirateur approuvé par NIOSH.

Pour protéger le porteur, l'équipement de protection respiratoire doit être correctement ajusté, utilisé et entretenu Type de filtre recommandé: bas point d'ébullition solvant organique Type AX Brun conforme au EN371

Lorsque PRE est utilisé un test d'adéquation du masque doit être effectuée

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucun renseignement disponible.

Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Conserver à l'écart des aliments et boissons, v compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Retirer et laver les vêtements et les gants contaminés, y compris l'intérieur, avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique Liquide Incolore Aspect Odeur d'alcool

Seuil de perception de l'odeur Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible pН

Point/intervalle de fusion -30 °C / -22 °F Point/intervalle d'ébullition 65 °C / 149 °F 12 °C / 53.6 °F Point d'éclair

Taux d'évaporation Aucun renseignement disponible Inflammabilité (solide, gaz) Non applicable

Limites d'inflammabilité ou d'explosion

Supérieures Aucune donnée disponible Inférieure Aucune donnée disponible 95 mmHg @ 20 °C Pression de vapeur

Densité de vapeur Aucun renseignement disponible Densité 0.933

Solubilité

Soluble dans l'eau Coefficient de partage octanol: eau Aucune donnée disponible Aucun renseignement disponible Température d'auto-inflammation Température de décomposition Aucun renseignement disponible

Date de révision 24-déc.-2021

Hydroxyde d'Hyamine

Viscosité

Aucun renseignement disponible

10. Stabilité et réactivité

Danger de réactionAucun connu suivant les informations fournies.

Stabilité Stable dans des conditions normales.

Conditions à éviter Tenir à l'écart des flammes, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Excès de

chaleur. Produits incompatibles.

Matières incompatibles Agents oxydants forts, Bases fortes, Acides forts, Isocyanates, Métaux

Produits de décomposition

dangereux

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2), Oxydes d'azote (NOx)

Polymérisation dangereuse Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Réactions dangereuses Aucun dans des conditions normales de traitement.

11. Données toxicologiques

Toxicité aiguë

Renseignements sur le produit

DL50 par voie orale DL50 par voie cutanée Catégorie 3. ATE = 50 - 300 mg/kg. Catégorie 3. ATE = 200 - 1000 mg/kg.

Vapeur CL50

Compte tenu des données ATE, les critères de classification ne sont pas remplis. ATE > 20

mg/l.

Renseignements sur les

composants

| Composant | DL50 orale | DL50 épidermique | LC50 Inhalation |
|--|--------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Méthanol | LD50 = 1187 – 2769 mg/kg (Rat) | LD50 = 17100 mg/kg (Rabbit) | LC50 = 128.2 mg/L (Rat) 4 h |
| Benzenemethanaminium, N,N-dimethyl-N-[2-[2-[methyl-4-(1,1, 3,3-tetramethylbutyl)phenoxy]ethoxy]ethy I]-, hydroxide | | Non inscrit(e) | Non inscrit(e) |

Toxicologically Synergistic

Products

Aucun renseignement disponible

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Irritation Cause des brûlures, quelles que soient les voies d'exposition

Sensibilisation Aucun renseignement disponible

Cancérogénicité Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un

cancérogène.

| Composant | No. CAS | CIRC | NTP | ACGIH | OSHA | Mexique |
|-------------------------|------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Méthanol | 67-56-1 | Non inscrit(e) |
| Benzenemethanaminiu | 26248-39-5 | Non inscrit(e) |
| m, | | | | | | |
| N,N-dimethyl-N-[2-[2-[| | | | | | |
| methyl-4-(1,1,3,3-tetra | | | | | | |
| methylbutyl)phenoxy]e | | | | | | |
| thoxy]ethy l]-, | | | | | | |
| hydroxide | | | | | | |

Effets mutagènes Aucun renseignement disponible

Effets sur la reproduction Aucun renseignement disponible.

Effets sur le développement Aucun renseignement disponible.

Tératogénicité Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition unique Appareil respiratoire Système nerveux central (SNC) nerf optique

STOT - exposition répétée Foie Rein

Danger par aspiration Aucun renseignement disponible

Symptômes / effets, aigus et différés

L'inhalation de concentrations élevées de vapeurs peut causer des symptômes comme des maux de tête, des vertiges, une fatigue, des nausées et des vomissements: Le produit est une matière corrosive. Ne pas effectuer de lavage gastrique, ne pas faire vomir. Vérifier l'absence de perforation stomacale ou œsophagique: L'ingestion cause une enflure grave,

une grave lésion aux tissus délicats et un danger de perforation

Renseignements sur les perturbateurs endocriniens

Aucun renseignement disponible

Autres effets nocifs Les propriétés toxicologiques n'ont pas été entièrement étudiées.

12. Données écologiques

Écotoxicité

| Composant | Algue d'eau douce | Poisson d'eau douce | Microtox | Daphnia magna |
|-----------|-------------------|---------------------------|--------------------------|-----------------------|
| Méthanol | Non inscrit(e) | Pimephales promelas: LC50 | EC50 = 39000 mg/L 25 min | EC50 > 10000 mg/L 24h |
| | | > 10000 mg/L 96h | EC50 = 40000 mg/L 15 min | - |
| | | | EC50 = 43000 mg/L 5 min | |

Persistance et dégradabilité Une persistance est peu probable d'après les informations fournies.

Bioaccumulation Aucun renseignement disponible.

Mobilité Mobilité probable dans l'environnement en raison de sa volatilité.

| Composant | Log Poctanol/eau |
|-----------|------------------|
| Méthanol | -0.74 |

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

Les entités générant des déchets chimiques doivent vérifier si la substance chimique rejetée est classée comme déchet dangereux. Les entités générant des déchets doivent également consulter les réglementations locales, régionales et nationales sur les déchets dangereux pour garantir une classification totale et précise.

| Composant | RCRA - déchets de série U | RCRA - déchets de série P |
|--------------------|---------------------------|---------------------------|
| Méthanol - 67-56-1 | U154 | = |

14. Informations relatives au transport

DOT

No ONU UN2924

Nom officiel d'expédition Liquide inflammable, corrosif, n.s.a. Nom technique (Methanol, Hyamine Hydroxide)

Classe de danger 3
Classe de danger subsidiaire 8
Groupe d'emballage |

TMD

No ONU UN2924

Nom officiel d'expédition Liquide inflammable, corrosif, n.s.a.

Classe de danger 3
Classe de danger subsidiaire 8
Groupe d'emballage ||

IATA

No ONU UN2924

Nom officiel d'expédition Liquide inflammable, corrosif, n.s.a.

Classe de danger 3
Classe de danger subsidiaire 8
Groupe d'emballage ||

IMDG/IMO

No ONU UN2924

Nom officiel d'expédition Liquide inflammable, corrosif, n.s.a.

Classe de danger 3 Classe de danger subsidiaire 8 Groupe d'emballage II

15. Informations sur la règlementation

Inventaires internationaux

| Composant | No. CAS | DSL | NDSL | TSCA | TSCA Inventory notification - Active-Inactive | EINECS | ELINCS | NLP |
|------------------------------------|------------|-----|------|------|---|-----------|--------|-----|
| Méthanol | 67-56-1 | X | - | X | ACTIVE | 200-659-6 | ī | ı |
| Benzenemethanaminium, | 26248-39-5 | X | - | - | - | 247-537-9 | - | - |
| N,N-dimethyl-N-[2-[2-[methyl-4-(1, | | | | | | | | |
| 1,3,3-tetramethylbutyl)phenoxy]eth | | | | | | | | |
| oxy]ethy l]-, hydroxide | | | | | | | | |

| Composant | No. CAS | IECSC | KECL | ENCS | ISHL | TCSI | AICS | NZIoC | PICCS |
|------------------------------------|------------|-------|----------|------|------|------|------|-------|-------|
| Méthanol | 67-56-1 | X | KE-23193 | X | X | X | X | X | X |
| Benzenemethanaminium, | 26248-39-5 | - | - | - | - | Х | - | - | - |
| N,N-dimethyl-N-[2-[2-[methyl-4-(1, | | | | | | | | | |
| 1,3,3-tetramethylbutyl)phenoxy]eth | | | | | | | | | |
| oxy]ethy l]-, hydroxide | | | | | | | | | |

Légende:

X - Inscrit '-' - Not Listed

KECL - NIER number or KE number (http://ncis.nier.go.kr/en/main.do)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

IECSC - Chinese Inventory of Existing Chemical Substances

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

Canada

FDS conforme aux dispositions de la norme canadienne - Partie 4, annexes 1 et 2 du Règlement sur les produits dangereux (RSD) et conforme aux exigences du Règlement sur les produits dangereux (alinéa 13 (1) a) de la Loi sur les produits dangereux (HPA)).

| Composant | NPRI | Agence Canadienne de Protection de l'Environnement (CEPA) - Liste des substances toxiques | Le Plan de gestion des produits chimiques du Canada (CEPA) |
|-----------|--|--|--|
| Méthanol | Part 1, Group A Substance Part 5, Individual Substances Part 4 Substance | | |

Autres réglementations internationales

Autorisation/Restrictions selon EU REACH

| | Composant | REACH (1907/2006) | - Annexe XIV - | REACH (1907/2006) | - Annexe XVII - | Règlement REACH (CE |
|--|-----------|-------------------|----------------|-------------------|-----------------|---------------------|
|--|-----------|-------------------|----------------|-------------------|-----------------|---------------------|

| | substances soumises à autorisation | Restrictions applicables à certaines substances dangereuses | 1907/2006) article 59 - Liste candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) |
|----------|------------------------------------|---|--|
| Méthanol | - | Use restricted. See item 69. | - |
| | | (see link for restriction details) | |

https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

| Composant | No. CAS | OECD HPV | Des polluants organiques persistants | Potentiel de destruction de l'ozone | Restriction des substances dangereuses (RoHS) |
|---|---------|----------------|--|---|---|
| Méthanol | 67-56-1 | Inscrit(e) | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| Benzenemethanaminium, N,N-dimethyl-N-[2-[2-[methyl- 4-(1,1,3,3-tetramethylbutyl)ph enoxy]ethoxy]ethy l]-, hydroxide | | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |

| Composant | No. CAS | La directive Seveso III (2012/18/EU) - Quantités de qualification pour la notification des accidents majeurs | Directive Seveso III (2012/18/CE) - Quantités de qualification pour Exigences relatives aux rapports de sécurité | Rotterdam Convention (PIC) | Basel Convention (Hazardous Waste) |
|---|---------|--|--|-------------------------------|---------------------------------------|
| Méthanol | 67-56-1 | 500 tonne | 5000 tonne | Non applicable | Non applicable |
| Benzenemethanaminium, N,N-dimethyl-N-[2-[2-[methyl- 4-(1,1,3,3-tetramethylbutyl)ph enoxy]ethoxy]ethy l]-, hydroxide | | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |

16. Autres informations

Préparée par Affaires réglementaires

Email: EMSDS.RA@thermofisher.com

Date de préparation12-juil.-2012Date de révision24-déc.-2021Date d'impression24-déc.-2021

Sommaire Ce document a été mis à jour pour se conformer aux exigences du SIMDUT 2015 pour

s'aligner sur le Système général harmonisé (SGH) pour la classification et l'étiquetage des

produits chimiques.

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte

Fin de la fiche de données de sécurité